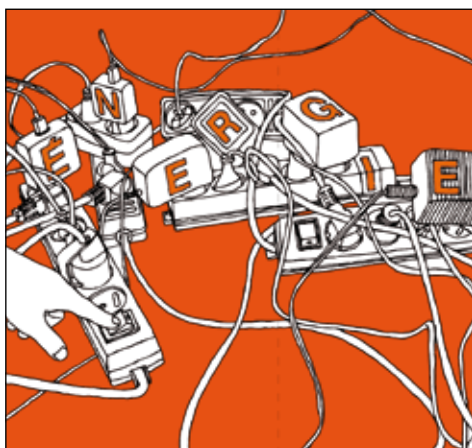
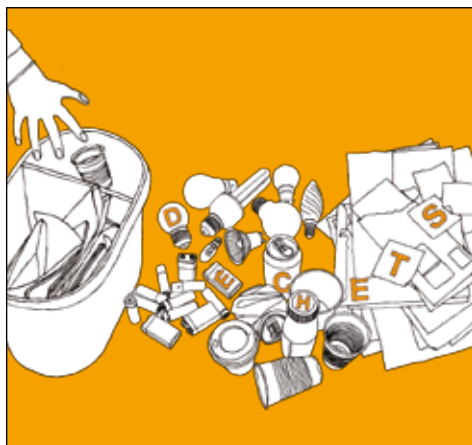


Développement durable : les bonnes pratiques du quotidien

■ GUIDE DE L'AGENT ÉCO-RESPONSABLE



sommaire

Éditorial	P.03
Le développement durable, un engagement prioritaire du Département	P.04
Pourquoi un guide des bonnes pratiques ?	P.06
Vous vous sentez concerné par les enjeux du développement durable	P.08
Comment économiser l'eau ?	P.10
Comment réduire nos déchets ?	P.12
Alerte générale sur l'énergie	P.16
Les déplacements	P.20
Quiz : êtes vous éco-responsable ?	P.22
Lexique — glossaire	P.24
Sources et documentations	P.27

Editorial

Le développement durable est un enjeu de société majeur qui intéresse tous les acteurs : pouvoirs publics, société civile, citoyens. Mais c'est avant tout une prise de conscience du rôle de chaque individu et un engagement de chacun, à son niveau, dans tous ses lieux de vie.

Convaincu de sa nécessaire exemplarité, notre Département a mis au cœur de son action le développement durable.

Après l'adoption d'un Agenda 21 des services en 2007, cette volonté politique forte a été réaffirmée par l'Assemblée départementale avec le lancement le 3 juillet 2008, de l'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis.

Cette ambition prend forme grâce à votre engagement à tous, dans vos pratiques professionnelles quotidiennes et dans vos habitudes de travail qui construisent tous les jours une administration moderne, responsable et résolument engagée dans des pratiques durables respectueuses des personnes et de l'environnement.

C'est cet esprit que souhaite exprimer ce guide, fruit de vos contributions et de vos témoignages sur les progrès réalisés par notre administration et sur les changements que nous devons continuer à mettre en œuvre.

Je vous invite à le faire vôtre et à le partager autour de vous. Vous pouvez également participer à son enrichissement, puisque une version numérique en ligne sur l'intranet départemental devrait bientôt permettre de le rendre évolutif.

Je compte, avec Josiane Bernard, Vice-présidente chargée des affaires relatives à l'environnement, à l'eau, à l'assainissement et aux espaces verts et Stéphane Troussel, Président du Comité Technique Paritaire, sur votre mobilisation pour que notre administration soit le reflet de l'engagement que nous prenons tous ensemble pour une Seine-Saint-Denis écologiquement responsable et durablement solidaire.

Claude Bartolone,

Président du Conseil général,
Député de la Seine-Saint-Denis.

Le développement durable un engagement prioritaire du Département

Soucieux de l'exemplarité et de la responsabilité de son administration départementale, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, fort de 8000 agents, se mobilise pour le développement durable..

La mise en œuvre en 2007 de l'Agenda 21 des Services pour une administration éco-responsable couvre quatre thématiques transversales à l'ensemble des Directions.

- ❶ **La consommation** : papier, énergie, carburant, restauration collective...
- ❷ **la gestion des déchets** : papier et carton, consommables informatiques et bureautiques, déchets d'équipements électriques et électroniques...
- ❸ **l'acquisition d'équipements** : véhicules moins polluants, vélos de service, éclairage...
- ❹ **la sensibilisation et la formation des agents départementaux...**

Un plan de gestion des déchets, un plan de déplacement des agents, un schéma d'utilisation des véhicules propres et de dématérialisation de l'information ont également été mis en place, etc.

L'engagement du Département en faveur du développement durable s'inscrit dans une démarche de progrès ; trois collègues sont accompagnés dans l'élaboration de leur Agenda 21 scolaire et la récente décision d'élaborer un Agenda 21 local conforte la démarche d'éco-responsabilité comme volet interne d'une stratégie globale élaborée à l'échelle du département.

↳ Pour en savoir plus et participer à la démarche d'éco-responsabilité du Département

- Consultez l'espace collaboratif « Agenda 21 » de l'intranet départemental
- Téléchargez le document « Agenda 21 des Services pour une administration éco-responsable ».
- Apportez votre contribution sur le forum de la version numérique accessible depuis l'intranet départemental.



Pourquoi un guide des bonnes pratiques ?

Tout simplement parce qu'il répond a un besoin, à une obligation d'avancer. Un des premiers enseignements de la démarche Agenda 21 des Services est la nécessité d'une meilleure communication en interne sur les "éco-gestes".

Le guide, fruit d'une collaboration entre directions est conçu comme un memento des gestes quotidiens à adopter sur son lieu de travail à la maison.

Comment épuiser moins de ressources, produire moins de pollution et moins de déchets ?

Toute activité professionnelle consomme de l'eau, de l'énergie, de l'électricité, du transport, des biens de consommation. L'éco-responsabilité est la prise de conscience de l'impact de toute activité humaine sur l'environnement. Par des gestes quotidiens de chacun, elle doit permettre de préserver l'environnement et d'économiser les ressources naturelles.

Les bonnes pratiques ne sont ni plus ni moins que des gestes responsables appliqués tous les jours.

A l'échelle de l'administration, deux axes complémentaires structurent la démarche :

- amélioration du bâti et des équipements et intégration de critères environnementaux dans les métiers,
- adoption des comportements individuels respectueux de l'environnement.

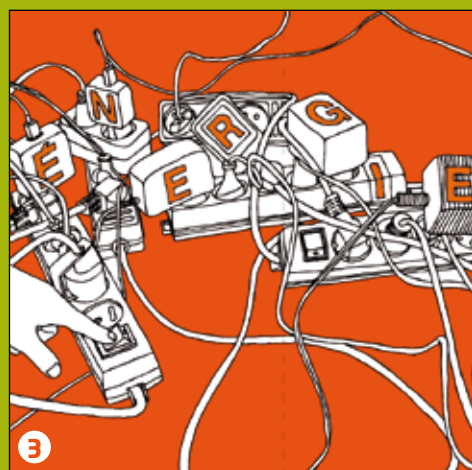
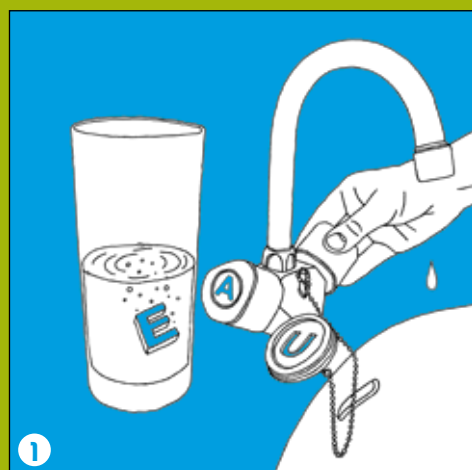
Être éco-responsable, c'est aussi s'informer et diffuser auprès de son entourage les bonnes pratiques environnementales.

Vous vous sentez concerné par les enjeux du développement durable

Vous voulez en savoir plus. Vous êtes prêt à sensibiliser votre entourage.

Ce guide décline quatre thématiques qui illustrent, au bureau comme à la maison, l'impact que nous pouvons avoir sur l'environnement :

- 1 L'eau
- 2 Le papier et autres déchets
- 3 L'énergie
- 4 Les déplacements.





**POUR L'EAU,
LES GESTES
AU BUREAU**

- 1 Fermer correctement les robinets.
- 2 Ne pas laisser l'eau couler inutilement et contrôler son débit.
- 3 Ne pas déverser de produits dangereux et polluants : solvants, produits chimiques, etc.

Comment économiser l'eau ?

1,1 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau, 700 millions vivent en dessous du seuil de stress hydrique

Le Programme des Nations Unies pour le Développement reconnaît le droit pour chaque être humain de disposer d'au moins 20 litres d'eau potable par jour.

Un Sub-Saharien consomme 10 à 20 litres d'eau par jour. Et nous ?

Un européen consomme 200 litres par jour. Un américain 350 litres. Si on se souvient que l'eau est un bien commun

de l'humanité, on ne peut qu'être frappé par une inégalité d'accès à laquelle s'ajoute un mode de gestion facteur de pollution et d'atteinte à l'environnement.

A l'échelle du département

Le volume de la consommation en eau potable sur l'ensemble du département avoisine les 90 millions de mètres cubes en 2007. En 2006, la consommation totale en eau des sites centraux avoisinait les 61 000 mètres cubes pour un coût de 208 000 €.



- 4 Si les équipements le permettent, utiliser le mode économique, notamment pour les chasses d'eau,
- 5 Signaler les fuites et les dysfonctionnements au **Numéro Vert de la direction des bâtiments départementaux** :

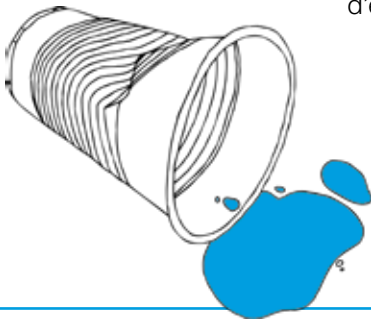
0800 393 393

ou par mail : numvertbdb@cg93.fr

Pour continuer à la maison, quelques astuces indispensables pour moins consommer.

S'équiper à petit prix :

- mousseur économiseur pour les robinets (économie de 50 % d'eau),
- réducteur de débit pour la douche (économie de 50 % d'eau)
- chasse d'eau à deux vitesses (économie de 35 % d'eau).



Adopter les bons gestes

- Préférer la douche au bain entraîne une économie de 90 à 120 litres d'eau.
- Faire fonctionner les lave-linge et lave-vaisselle uniquement quand ils sont pleins.
- Utiliser autant que possible des détergents biodégradables ou les moins polluants pour l'environnement et les moins nocifs pour la santé. Respecter les dosages d'utilisation recommandés.
- Vérifier l'état des tuyauteries afin d'éviter les fuites d'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

→ **On pourrait économiser, chaque année, en France plus d'un milliard de m³ d'eau sur les 34 milliards qui sont prélevés.**

→ **Laisser couler l'eau quand on se savonne les mains revient à doubler voire tripler sa consommation.**

→ **Un robinet qui goute gaspille en moyenne 120 litres d'eau par jour.**

Les actions exemplaires du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Les fontaines à eau dans les services sont raccordées au réseau d'eau de la ville. Plus de 95 % des eaux usées du département sont acheminées vers les stations d'épuration.



Comment réduire nos déchets ?

En France, nous sommes encore loin du compte avec une production chaque année de 849 millions de tonnes de déchets et une consommation d'emballages proche de 204 kg par habitant pour une moyenne européenne de 168 kg.

La poubelle d'un Européen moyen contient en majorité des emballages plastiques

et du verre (27 %), des produits alimentaires (27 %), du papier (20 %) et des déchets verts (18 %).

Le papier est beaucoup trop gourmand

L'industrie papetière est au « top 5 » des activités économiques les plus énergivores. Elle est aussi grande consommatrice d'eau et de produits chimiques. Elle constitue une des principales causes de déforestation.

Les services fonctionnels du Conseil général ont produit, en 2007 :

142 tonnes de déchets papier, 30 tonnes de déchets recyclés, 20 tonnes de déchets banals mis en décharge, 10 tonnes de déchets banals incinérés.

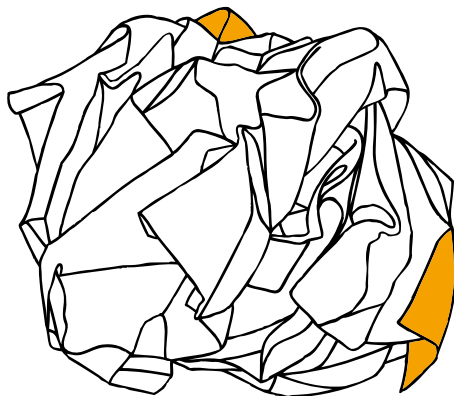
Les français sont de grands papivores et de petits recycleurs.

Chaque français produit environ 100 kg par an de déchets de bureau, dont trois quarts de papier. Seuls 17 % sont recyclés. En France, chaque année près de 60 milliards de pages sont imprimées.

En 2007, le Département de la Seine-Saint-Denis a consommé **180 tonnes de papier, soit l'équivalent de 37 millions de feuilles.**

La Seine-Saint-Denis doit progresser.

En 2007, l'administration départementale en Seine-Saint-Denis a consommé, hors impression de magazines, 73 900 ramettes de papier soit l'équivalent de près de 37 millions de feuilles ou de 180 tonnes de papier.



LE SAVIEZ-VOUS ?

↙ **La fabrication de papier recyclé** produit deux fois moins de CO₂ que la fabrication de papier blanc.

↙ **Le papier recyclé consomme 20 fois moins de bois**, cent fois moins d'eau et trois fois moins d'énergie.

↙ **Pour obtenir une tonne de papier issue de fibres vierges**, deux tonnes de bois ou de copeaux sont nécessaires.

↙ **Une tonne de carton triée** peut être valorisée en 2 340 emballages cartons pour six bouteilles.

Pour être plus efficaces

Nous devons en priorité réduire les déchets à la source, travailler également à leur recyclage et à leur valorisation et maîtriser leurs impacts sur l'environnement et la santé.

Comment l'administration départementale peut-elle réduire ses autres déchets ?

Ces déchets sont nombreux et variés : consommables bureautiques, matériels informatiques et électriques, ampoules, mobilier hors d'usage, bouteilles plastique, cannettes et gobelets, etc. Pour les déchets, le Conseil général de Seine-Saint-



Denis va plus loin en procédant à la collecte sélective :

- des consommables bureautiques : 400 kg en 2007.
- des matériels informatiques réformés et autres déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les actions exemplaires du Conseil général de Seine-Saint-Denis

- La règle est l'utilisation systématique de papier recyclé, sauf pour certaines machines tireuses de plan et quelques documents de communication.
- Les papiers et cartons consommés en sites centraux font l'objet d'une collecte sélective. En 2007, plus de 140 tonnes ont été collectées.
- Les enveloppes pour le courrier interne sont réutilisées.

- Certaines procédures comme les flux comptables, flux sociaux, frais de déplacement sont dématérialisées. Engagée dès 1999, la démarche a pris un nouvel essor en 2004 avec l'utilisation par 450 agents du progiciel de gestion du courrier « MailManager ». Un euro investi en rapporte 2,80 € à condition que 50 % des agents équipés de matériel informatique utilisent cet outil. Un projet de parapheur électronique est à l'étude et devrait être opérationnel dès 2009.

**POUR
LES DÉCHETS,
LES GESTES
AU BUREAU**

**Réduire
la consommation
de papier à la
source :**

- ➊ Optimiser la mise en page des documents : réduction des espaces, impression en mode deux pages par feuille.
- ➋ Utiliser le recto-verso pour l'impression et la photocopie car la production de papier consomme plus d'énergie que la photocopie.
- ➌ Imprimer sur du papier brouillon les documents de travail.

➍ Privilégier la circulation d'un document en un seul exemplaire accompagné d'une liste de diffusion plutôt que l'impression en plusieurs exemplaires.

➎ Réutiliser le matériel de classement (chemises, pochettes, enveloppes, etc.).

➏ Refuser les abonnements inutiles (presse ou magazine).

➐ Eviter l'impression systématique de documents.

➑ Trier dans les poubelles bi-compartmentées en respectant les consignes de tri.

➒ Animer de préférence ses réunions avec des présentations numériques et

s'engager à mettre le support à disposition des collègues.

Autres déchets :

➓ Privilégiez la mise en réseau des photocopieuses et imprimantes, plutôt que la multiplication des équipements individuels.

➑ Donnez la préférence à l'impression en noir et blanc, moins polluante que la couleur et au mode brouillon ou mode « éco » pour économiser les cartouches d'encre.

➒ Remplacez les gobelets par des verres et tasses.

➓ Il pratique une gestion sélective des déchets de matériels informatiques et bureautiques réformés.

Il entreprend une démarche de certification ISO14001 Pour les ateliers du parc automobile et les ateliers de reprographie (gestion de la production et de la collecte de déchets, préservation de l'eau et du sol des pollutions, etc).

Il pratique une gestion unifiée de la collecte de piles.

Pour continuer à la maison, des gestes simples qui allègent la poubelle et la facture : réparer, donner au lieu de jeter.

Préférer :

– les piles rechargeables aux piles jetables.

– l'eau du robinet à l'eau en bouteille (économie de plus de 250 € par an et par personne).

– les conditionnements « familiaux » aux conditionnements en portions individuelles.
– les paniers et cabas pour les courses aux sacs plastique jetables.

– Le tri de ses déchets selon les consignes de la commune.

– Le retour des médicaments non utilisés chez le pharmacien.

LE SAVIEZ-VOUS ?

➔ **Chaque année en France**, 18 milliards de sacs plastique sont distribués. Leur durée de vie est de 400 ans.

➔ **Une tonne de plastique triée** peut être valorisée en 1 960 pulls polaires.

➔ **Une tonne d'aluminium** peut être transformée en 265 vélos.

➔ **Une tonne de verre** peut être recyclée en 2 850 bouteilles de 75 cl



Alerte générale sur l'énergie

Avant 60 à 70 ans, nos consommations d'électricité, nos déplacements, nos besoins en chauffage vont épuiser les énergies fossiles: gaz et pétrole.

Entre 1970 et 2004 en augmentant de 70% les émissions de gaz à effet de serre, nous avons contribué au réchauffement climatique. Le gaz carbonique (CO₂) est à lui seul responsable de 65 % du réchauffement climatique. Les pays riches, avec 13 % de la population mondiale, sont responsables de 46 % des émissions.

Les pays développés devraient au moins diviser par quatre leurs émissions de CO₂.

Le rapport mondial sur le développement humain 2007-2008 du Programme des Nations Unies, pour le Développement demande aux pays développés, sur la base de l'année 1990, de réduire d'au moins 30 % leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2020 et de 80 % d'ici à 2050. Soit une division par quatre des émissions, c'est ce que l'on appelle le facteur 4.



POUR L'ÉNERGIE, LES GESTES AU BUREAU

Pour le chauffage et la climatisation.

- ➊ Utiliser les protections solaires existantes telles que stores et volets en été.
- ➋ Préférer avoir recours à l'aération et à la ventilation plutôt qu'à la climatisation. L'aération naturelle permet de plus d'assainir l'air intérieur en le renouvelant.
- ➌ Couper les équipements de chauffage/rafraîchissement (chauffage, ventilateur, climatiseur) en cas d'absence du bureau, notamment à la pause déjeuner, le soir ou en fin de semaine.
- ➍ Fermer les portes lors de la mise en marche de la

climatisation ou du chauffage.

➎ Informer les services techniques en cas de dysfonctionnement des appareils de chauffage ou de climatisation.

Pour les matériels informatiques, bureautiques et électriques.

- ➏ Programmer la mise en veille et la mise en veille prolongée des ordinateurs (à ne pas confondre avec l'affichage d'une image mobile sur l'écran).
- ➐ Eteindre les appareils dès que vous vous absentez plus d'une heure (unités centrales, écrans, imprimantes, photocopieurs). Un ordinateur en mode veille dépense 20 à 40 % de sa consommation opérationnelle.
- ➑ Débrancher les chargeurs et transformateurs qui ne sont pas en cours d'utilisation.

➒ Préférer la photocopieuse à l'imprimante (moindre consommation d'énergie) quand il y a un nombre important de documents

➓ Eteindre la cafetière après utilisation et ne pas faire chauffer plus d'eau que nécessaire.

Pour l'éclairage

- ➑ Préférer la lumière du jour à la lumière artificielle.
- ➒ Optimiser l'utilisation de l'éclairage naturel avec un bureau perpendiculaire à la fenêtre, si la configuration de la pièce le permet.
- ➓ Eteindre les lumières dès que l'on s'absente du bureau sans oublier la pause déjeuner. Procéder de même dans les locaux non occupés (pièce pour la photocopieuse, toilettes, etc).
- ➑ Signaler tout dysfonctionnement auprès des services techniques.

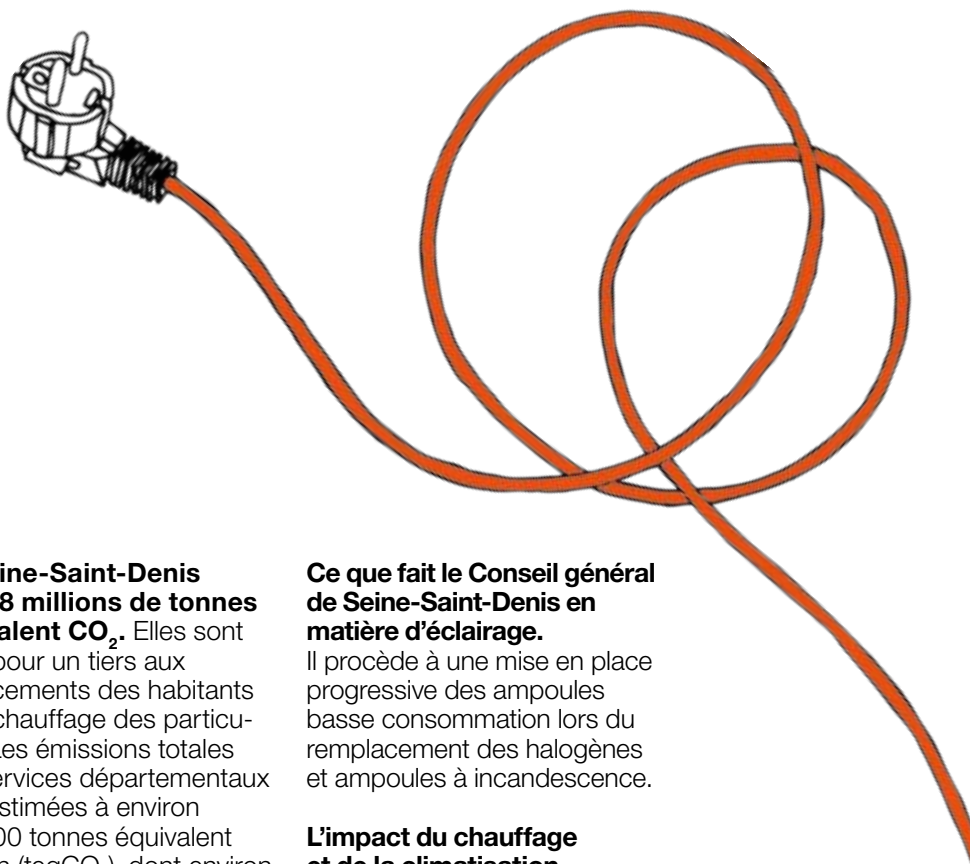
LE SAVIEZ-VOUS ?

➔ **En plus des éco-gestes**, mettre en place des ampoules basse consommation permet de diviser par cinq la consommation d'énergie

➔ **10 minutes d'éclairage inutiles 3 fois par jour** équivalent au bout d'une année à une durée d'éclairage de 5 jours.

➔ **Un ordinateur en veille durant 24 heures** consomme plus d'énergie que pendant trois heures d'utilisation.

➔ **Vous pouvez estimer la consommation énergétique d'un ordinateur** sur le site de la Communauté européenne : http://www.euenergystar.org/fr/fr_008.shtm



La Seine-Saint-Denis émet 8 millions de tonnes équivalent CO₂.

Elles sont dues pour un tiers aux déplacements des habitants et au chauffage des particuliers. Les émissions totales des services départementaux sont estimées à environ 140 000 tonnes équivalent CO₂/an (teqCO₂), dont environ 19 % concernent leur fonctionnement. La consommation des bâtiments en sites centraux est conforme à la moyenne nationale, soit 218 kilowattheures/m²/an. Pour mémoire, le Grenelle de l'environnement fixe un objectif à 2010 de 50 kilowattheures /m²/an pour les constructions neuves des bâtiments publics et du tertiaire.

Ce que fait le Conseil général de Seine-Saint-Denis en matière d'éclairage.

Il procède à une mise en place progressive des ampoules basse consommation lors du remplacement des halogènes et ampoules à incandescence.

L'impact du chauffage et de la climatisation

Le gaz naturel compte pour 48 % des consommations énergétiques du chauffage en sites centraux, l'électricité pour environ 45 % et le chauffage urbain pour 7 %.

A la maison, l'agent éco-responsable peut diviser par cinq sa consommation d'énergie...

Les préoccupations environnementales du Conseil général en matière de réhabilitation et de construction

Depuis de nombreuses années, le Conseil général vise à adopter une démarche exemplaire dans ce domaine. Il met en application les principes de la démarche de Haute Qualité environnementale à chaque fois que cela est possible. Ainsi, trois collèges Haute Qualité Environnementale, neufs ou rénovés, ont été livrés à la rentrée 2008. Ils présentent tous des caractéristiques environnementales de confort, d'isolation et d'intégration harmonieuse dans le site.

Pour continuer à la maison :

- entretenir régulièrement la chaudière.
- régler la température à 19°C le jour et 15°C la nuit, peut permettre une économie de 21% par rapport à une température constante de 20°C et de 35 % par rapport à une température constante de 22°C.
- utiliser de préférence les programmes de lavage à froid des machines à laver. Après 22 heures, une économie de 40 % d'électricité est réalisée.
- brancher les appareils à une multiprise équipée d'un interrupteur.
- Dégivrer régulièrement le réfrigérateur et le congélateur, une économie de 30 % d'électricité est réalisée.
- vérifier la consommation énergétique des appareils électroménagers lors de l'achat (l'étiquetage par le constructeur est obligatoire).
- limiter l'utilisation de l'eau chaude.

Les actions exemplaires du Conseil général de Seine-Saint-Denis en matière de gestion de matériels électriques

- Les matériels d'impression sont mis en partage.
- Il travaille à un projet de virtualisation des serveurs (regroupement des serveurs permettant une économie d'énergie).

LE SAVIEZ-VOUS ?

↘ **La température idéale** d'une pièce est de 19°C.

– Baisser la température de 1°C représente une économie de 7 % en énergie, en émissions de GES et sur la facture.

↘ **Sur une année, un téléviseur** en position veille consomme autant d'électricité que sur le cumul d'heures de son utilisation sur la même période.

↘ **Les ménages consomment 47 % de l'énergie produite en France.** 10 à 15 % sont consacrés à l'éclairage.

↘ **Dix minutes d'aération** suffisent à renouveler l'air d'une pièce.



Les déplacements

Les déplacements motorisés sont responsables de nuisances sanitaires et environnementales.

En Europe, les transports, particulièrement routiers et aériens, sont responsables d'émissions de gaz à effet de serre et de gaz nocifs pour la santé humaine.

Alors que les émissions de GES des 27 membres de l'Union européenne ont diminué de 8 % entre 1990 et 2005, le secteur des transports est le seul à afficher une augmentation significative de ses émissions. En France, comme en Europe,

les transports routiers sont les premiers émetteurs de gaz à effet de serre. Ils contribuent à 26 % des émissions en 2006, en augmentation de plus de 20 % depuis 1990. Le transport par route des particuliers qui représente 90 % des déplacements, contribue à lui seul 14 % du total des émissions.

Au Conseil général de Seine-Saint-Denis 77,8 % des agents habitent en petite couronne d'Ile-de-France.

En moyenne, ils sont 38 % à utiliser les transports en commun, 15 % une voiture de service et 43 % une voiture personnelle. Les déplacements quotidiens domicile-travail représentent moins de 8 km pour 17 % des agents, entre 8 et 15 km pour près de 19 % et plus de 25 km pour plus de 47 %.

En Seine-Saint-Denis, les déplacements des agents et des élus, tous moyens de transport confondus, sont responsables d'environ 10.00 Tonne Equivalent CO₂.

POUR LES DÉPLACEMENTS LES GESTES AU BUREAU

Pour les déplacements :

- ❶ Éviter d'utiliser la voiture pour les petits trajets. Préférer les transports en commun, le vélo ou la marche à pied.
- ❷ Choisir, chaque fois que possible le train plutôt que l'avion pour les

déplacements professionnels longue distance.

- ❸ Pratiquer le covoiturage.
- ❹ Adopter un mode de conduite souple générant jusqu'à 40 % d'économie de carburant : rouler à vitesse modérée et respecter les limitations de vitesse. utiliser le frein moteur et anticiper les ralentissements.
- ❺ Éviter d'utiliser la climatisation, source importante de consommation d'énergie et d'émis-

sion de gaz polluants (de l'ordre de 7 %).

- ❻ Entretenir régulièrement son véhicule et vérifier l'état des pneus, car une sous pression entraîne une surconsommation de carburant.
- ❼ Couper le moteur pour tout arrêt supérieur à 10 secondes.
- ❽ Fixer un lieu de réunion limitant au maximum les déplacements et donner la priorité chaque fois que possible aux réunions téléphoniques.

Pour être également éco-responsable à domicile

Il suffit d'adopter les mêmes gestes éco-responsables que pour les déplacements professionnels.



Les actions exemplaires du Conseil général de Seine-Saint-Denis en matière de transport

— Plan de Déplacements des Agents : prise en charge de l'abonnement à la Carte Intégrale (entre 60 et 70 % du montant. 1 129 agents en bénéficient en mars 2008), développement du covoiturage (www.covoiturage93.fr ou 01 41 52 54 03), mise à disposition de 30 vélos de service sur 8 sites à Bobigny, Pantin et Stains.

— Schéma d'utilisation des véhicules de service : utilisation de GPL dans les véhicules bicarburant. La consommation de GPL a augmenté de 69 % en 2007, soit 11 % du volume total des consommations de carburants et 51 % des consommations pour les véhicules à bicarburant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les déplacements domicile-travail représentent 30 % des transports routiers.

Une voiture bien réglée :

- occasionne 20 % de pollution en moins,
- permet d'économiser jusqu'à 10 % de carburant
- bénéficie d'une durée de vie plus longue.

Une augmentation de la vitesse de 10 km/heure peut entraîner jusqu'à 10 % de consommation supplémentaire.

Un déplacement automobile sur quatre en ville est inférieur à un kilomètre et le premier kilomètre effectué pollue quatre fois plus que les kilomètres suivants.

Les vitesses urbaines des vélos et voitures sont sensiblement identiques (environ 18 km /h)

QUIZ : êtes-vous éco-responsable ?

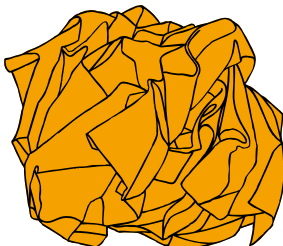
1 Prendre une douche plutôt qu'un bain permet d'économiser :

- a) 20 l d'eau
- b) 50 l d'eau
- c) 120 l d'eau



3 Comparée au papier classique, la consommation d'eau nécessaire à la fabrication du papier recyclé est :

- a) plus importante
- b) équivalente
- c) deux fois moins importante



2 Un robinet qui goutte peut gaspiller jusqu'à :

- a) 12 l d'eau/ jour
- b) 72 l d'eau/ jour
- c) 120 l d'eau/ jour



4 En France, la consommation moyenne de papier d'un agent est de :

- a) 20 kg/an
- b) 50 kg/an
- c) 75 kg/an

5 Quelle est la durée de décomposition d'une pile ?

- a) 50 ans
- b) 100 ans
- c) 150 ans



7 En Seine-Saint-Denis, un tiers des émissions de CO₂ provient :

- a) du tertiaire
- b) de l'industrie
- c) du chauffage et du transport des habitants



9 En hiver, baisser la température de 1 °C permet une économie d'énergie :

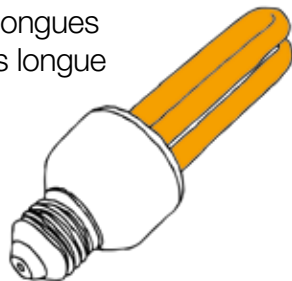
- a) nulle
- b) de 1 %
- c) de 7 %

Réponses :

1c, 2c, 3c, 4b, 5a, 6c, 7c, 8b, 9c, 10a.

6 Comparées aux lampes classiques, les lampes fluocompactes ont une durée de vie :

- a) égale
- b) 2 fois plus longues
- c) 10 fois plus longue

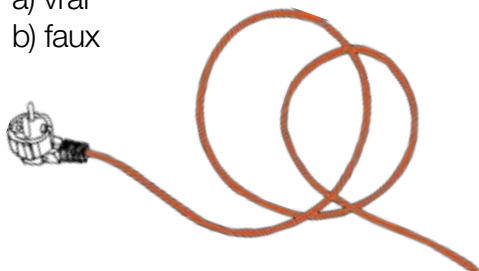


8 Au volant, réduire sa vitesse de 10 km/h permet une économie de carburant pouvant aller jusqu'à :

- a) 5 %
- b) 10 %
- c) 20 %

10 Les appareils branchés via un transformateur continuent de consommer de l'énergie même lorsqu'ils sont éteints :

- a) vrai
- b) faux



Lexique/glossaire

B

Bicarburant : système permettant à un véhicule de fonctionner alternativement avec deux carburants différents, en général essence et gaz GPL.

Biodiversité : diversité du vivant. Nombre et abondance relative de différents gènes (diversité génétique), espèces et éco-systèmes (communautés) dans une zone particulière.

Le respect de la biodiversité amène à lutter contre l'extinction des espèces.

C

Certification : assurance qu'un produit, qu'une procédure, est conforme à une référence, qui peut être une norme, un agrément ou un règlement particulier. La certification est délivrée par un organisme indépendant.

Changements climatiques (selon la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques) : changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine. Cette dernière modifie la composition de l'atmosphère globale et induit une perturbation s'ajoutant à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

D

Déchets ménagers : ensemble des déchets produits dans le cadre de la vie quotidienne et familiale : déchets alimentaires, emballages, électroménager, déchets verts, encombrants, vêtements, etc.

Déchets industriels banals (DIB) : déchets d'entreprises et d'activités professionnelles non dangereux et assimilables par leur nature aux déchets ménagers : papiers, cartons, emballages, plastiques, chutes de bois, pièces de moteurs, etc.

Déchets industriels spéciaux (DIS) : déchets dangereux car comprenant des éléments toxiques : solvants, vernis, colles, goudrons, etc.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) : déchets d'équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur. Certains sont classés en déchets dangereux en raison des substances qu'ils contiennent.

Déforestation : résultat de la destruction d'une forêt (déboisement). La déforestation a un impact sur le changement climatique en relâchant le carbone emprisonné dans la matière organique et le bois. La déforestation a également un impact régional et local : modification du régime des précipitations, érosion des sols, destruction de la biodiversité.

Développement durable : pour une présentation complète du concept et de ses enjeux, consulter le document Agenda 21 des Services pour une administration éco-responsable, en téléchargement depuis l'espace collaboratif « Agenda 21 » sur l'intranet départemental.



Eco-citoyenneté : concept né dans les années soixante-dix dans les pays industrialisés, popularisé depuis la conférence de Rio de 1992. La notion d'éco-citoyenneté est liée à la volonté de faire prendre conscience à chaque individu qu'il doit avoir des gestes et des comportements responsables vis-à-vis de son lieu de vie et de ses semblables. Il s'agit de reconnaître la portée écologique de tous ses gestes quotidiens et d'adopter les « bons gestes ».

Eco-système : unité fonctionnelle de base en écologie constituée de deux composantes en constante interaction : le biotope (environnement physico-chimique, climatique et géologique) et la biocénose (ensemble d'êtres vivants caractéristique du biotope considéré).

Effet de serre : phénomène naturel, renforcé par les émissions résultant de l'activité humaine. L'effet de serre entraîne un réchauffement de l'atmosphère et de la surface de la Terre. Il se déve-

loppe par le fait de certains gaz qui absorbent le rayonnement infrarouge thermique dégagé par la Terre avant de le renvoyer en partie vers la surface de celle-ci.

Environnement : milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.



Gaz à effet de serre (GES) : constituants gazeux de l'atmosphère, naturels et anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge. Les principaux gaz à effet de serre sont le gaz carbonique (CO₂), le méthane et le protoxyde d'azote émis principalement par la déforestation et la combustion massive des énergies fossiles.

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (IPCC en anglais) (GIEC) : groupe de 600 experts, créé en 1988, par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'Environnement. Son rôle est d'évaluer toute information scientifique, technique et socio-économique intéressante pour la compréhension du risque des changements climatiques induits par les activités humaines.

P

Particules fines : elles se forment principalement à partir de gaz. Elles sont transportées par l'air et pénètrent l'appareil respiratoire plus profondément. Elles ont des effets nocifs sur la santé humaine mais aussi sur l'environnement (corrosion, souillure, diminution de la visibilité).

Pollution : introduction de substances chimiques, génétiques, d'énergie sous forme de bruit, de chaleur ou de lumière dans un environnement avec pour conséquence d'entraîner des effets nocifs pour l'Homme, les organismes vivants, l'environnement ou le climat.

R

Recyclage : fabrication d'une nouvelle matière à partir d'une matière existante déjà utilisée. Exemple : transformation du papier et du carton en papier recyclé.

S

Stress hydrique : on assiste à un stress hydrique lorsque la demande en eau dépasse la quantité disponible pendant une certaine période ou lorsque sa mauvaise qualité en limite l'usage. Le stress hydrique entraîne une dégradation des ressources d'eau douce en termes de quantité (surexploitation des eaux souterraines, rivières asséchées...) et de qualité.

T

Tonne équivalent CO₂ : unité commune de mesure des émissions de gaz à effet de serre.

V

Valorisation : transformation des déchets en une nouvelle ressource (énergie, engrais, etc.).

Sources et documentation

Sources en ligne.

Développement durable

Sites associatifs

Association « Les Amis de la Terre » :

www.amisdelaterre.org

Association des maires pour l'environnement et le développement durable : www.ecomaires.com

Association 4D : www.association4d.org

Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable : www.ciridd.org

Centre de ressources du développement durable :

www.cerdd.org

Sites institutionnels

– Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr (énergie, déchets)

– La Documentation française :

www.ladocumentationfrancaise.fr

– Institut du développement durable et des relations internationales :

www.iddri.org

– Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire :

www.developpement-durable.gouv.fr

– Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture :

www.fao.org

– Programme des Nations unies pour

le développement : www.undp.org/french/

– Programme des Nations unies pour

l'environnement : www.unep.org/french/

Énergie/Réchauffement climatique

– Comité de liaison énergies renouvelables :

<http://www.cler.org/info/>

– Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

www.ipcc.ch

– Mission interministérielle de l'effet de serre :

www.effet-de-serre.gouv.fr

www.energie-cites.org

Eau

– Agence des Nations unies pour l'eau ONU Eau :

<http://www.un.org/french/waterforlifedecade/unwater.html>

Consommation / comportement responsable

– Association « Terre vivante » :

<http://www.terrevivante.org/>

– <http://developpement-durable.consom-acteur.com/>

– Le Réseau Eco-consommation : www.ecoconso.be

Presse en ligne

– <http://www.actu-environnement.com>

(Titre de presse d'information professionnelle spécialisé sur l'environnement et le développement durable).

– Greenfacts : <http://www.greenfacts.org/fr/>

– www.journaldelenvironnement.net

– www.verdura.fr (portail spécialisé sur le développement durable).

Centres de ressources du Conseil général

Documentation centrale

(collectivités et fonction publique)

Immeuble Picasso - 93003 Bobigny

01.43.93.84.39 (recherches) ou 84.38 (prêts) /

docpicasso@cg93.fr

Centre de ressources de Via le Monde

(Solidarité internationale, coopération et développement).

Immeuble Diderot – 2 bis, rue Pablo-Picasso – 93000 Bobigny.

01 41 60 89 17 - www.vialemonde93.net/ / ybaratta@cg93.fr

craoux@cg93.fr

Pôle documentaire de la DEA

(Eau, environnement)

99, avenue du Général-de-Gaule –

93006 Rosny-sous-Bois.

01 43 93 66 53 / doc-environnement@cg93.fr

Pôle documentaire de la DEV

(Espaces verts, biodiversité, éducation à l'environnement)

Cité administrative 2 – bâtiment E – 93003 Bobigny.

01 43 93 98 97 / ksamson@cg93.fr

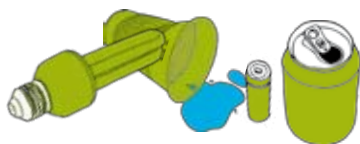
Centre de ressources de la DAD

(Aménagement et développement du territoire)

Immeuble Lavoisier – bâtiment C3 –

140, avenue Jean-Lolive – 93500 Pantin.

01 43 93 75 57 / mmaceli@cg93.fr



Pour en savoir plus sur les gestes
quotidiens, rendez-vous sur :
www.seine-saint-denis.fr
ou sur votre intranet rubrique agenda 21